

organisations non gouvernementales - qui sont assurément appelées à se multiplier - ont été formées pour prendre note de ces préoccupations et pour prendre des mesures dans leur domaine d'activité propre.

Le gouvernement canadien partage pleinement ces préoccupations. Nous appuyons les efforts de Canadiens qui s'inquiètent des allégations de violations et qui sont déterminés à défendre leurs frères et soeurs dans de nombreuses régions du monde. Aujourd'hui, prenant la parole devant une Fondation dont les membres se distinguent par leur compétence et leur expérience de la protection des droits de la personne au Canada et dans le monde, j'aimerais souligner le sérieux de cet engagement et revoir avec vous certains des grands aspects de l'approche canadienne des questions internationales liées aux droits de la personne.

L'approche canadienne se caractérise par le dynamisme et le réalisme. Nous sommes déterminés à agir sur un certain nombre de fronts et de diverses manières. Nous voulons renforcer les régimes juridiques internationaux qui appuient le travail de l'ONU, de l'OIT et d'autres organisations. Il nous faut nous pencher davantage sur certaines questions, dont les traitements et châtiments inhumains et la liberté de culte. En outre, le Canada cherche de façon prioritaire à encourager la ratification généralisée des instruments existants relatifs aux droits de la personne, et plus particulièrement les deux pactes internationaux. Par ailleurs, nous nous efforçons d'améliorer les moyens de promouvoir et de protéger les droits de la personne, notamment par le renforcement des mécanismes d'exécution au sein de l'ONU et par une publicité plus efficace des activités menées par les Nations Unies et d'autres organismes dans le secteur des droits de la personne.

Le Canada a résolument défendu la Déclaration universelle des droits de l'homme, et nous avons participé au processus d'élaboration graduelle de nouveaux instruments fondés sur des principes durables. Nous avons également été pragmatiques, nous inspirant des précédents et des cas observés, recherchant de nouvelles possibilités d'obtenir des percées - que ce soit dans un domaine particulier comme la torture, ou au moyen d'un nouveau mécanisme comme la création d'un groupe d'enquête sur les personnes portées disparues.

Je me suis engagé envers cette politique dynamique de promotion internationale des droits de la personne. Il est essentiel que le Canada réponde aux préoccupations légitimes des Canadiens, et il est tout à fait juste et approprié que nous fassions des droits de la personne l'un des grands fondements de la politique étrangère du Canada. Mais je suis tout aussi sensible aux difficultés que pose une promotion efficace des droits de la personne dans un